

Echanges internationaux : informations aux étudiant-e-s de l'ECAL

Pour la bonne marche de la demande d'échange, il convient d'observer les consignes suivantes :

1. L'ECAL disposant d'accords bilatéraux avec des hautes écoles étrangères, **l'étudiant-e effectue son choix en priorité dans la liste proposée sur le site internet de l'ECAL.**
Il est toutefois possible de sélectionner une haute école qui n'a pas signé d'accord avec l'ECAL. Dans ce cas, l'étudiant-e rassemble toutes les informations pertinentes sur la haute école choisie, et l'ECAL décide de l'opportunité d'entreprendre des démarches en vue de conclure un accord.
2. La durée d'un échange est d'un semestre maximum. Il a lieu **lors de la 2^e année Bachelor uniquement.**
3. En fonction du nombre de places dans chaque école, l'étudiant-e peut voir sa demande refusée. Il est donc conseillé de proposer des écoles en deuxième et troisième choix, en indiquant ses priorités.
4. Des bourses sont en principe disponibles, si l'école choisie est partenaire de l'ECAL :
 - en Europe: maximum CHF 250.- + CHF 320.- par mois pour une durée de 4 à 5 mois + forfait de CHF 300.- pour les déplacements ;
 - hors Europe: maximum CHF 600.- par mois pour une durée de 4 à 5 mois + forfait de CHF 1'000.- pour les déplacements.Si le montant global à disposition des échanges internationaux est dépassé, les bourses sont réduites proportionnellement.

Procédure avant sélection

5. L'étudiant-e consulte le site de la haute école souhaitée afin de connaître le délai d'inscription. Il/elle fait part de son intention par e-mail à son responsable de filière/orientation ainsi qu'aux Affaires internationales de l'ECAL marina.bigler@ecal.ch.
6. Sur la base d'un dossier comprenant un portfolio artistique, une lettre de motivation et un curriculum vitae, l'étudiant-e sollicite le préavis de son responsable de filière/orientation, **au plus tard le 30 avril - échange envisagé au Semestre d'automne, et le 30 octobre - échange envisagé au Semestre de printemps.** La lettre de motivation mentionne en particulier les éléments suivants :
 - nom de la haute école / filière / orientation / év. Professeur si connu ;
 - semestre envisagé (dates exactes) ;
 - motif(s) du choix de la haute école ;
 - intérêts particuliers pour le pays d'accueil ;
 - état des connaissances linguistiques en lien avec le pays d'accueil ;
 - attentes sur l'opportunité d'échange (personnelles, professionnelles, etc.).
7. Un étudiant-e est sélectionné-e par la Direction de l'ECAL sur préavis d'un responsable. Si le nombre de candidats-e-s est plus important que le nombre de places disponibles, l'ECAL choisit en fonction du parcours de l'étudiant-e ainsi que de la qualité de son portfolio.
8. **En cas de préavis positif uniquement**, l'étudiant-e se rend sur la plateforme de la HES-SO. Il/elle se connecte au système « Moveon4 » avec son compte AAI. Le lien est le suivant :

<https://hesso.moveon4.com/form/5a005c5a3e5d66815175ebb6/fra>

L'étudiant-e saisit les informations demandées. Il/elle télécharge son portfolio, sa lettre de motivation ainsi que son curriculum vitae.

Procédure après sélection :

9. L'ECAL annonce la/les candidature(s) retenue(s) à la haute école.
10. Dès sa sélection, l'étudiant-e se charge des démarches avec l'école d'accueil. Il/elle informe obligatoirement les Affaires internationales de l'ECAL marina.bigler@ecal.ch des étapes significatives de son dossier, par exemple en les mettant en copie de chaque courriel.

Si l'école choisie est partenaire de l'ECAL, l'étudiant-e transmet au plus vite les dates de début et fin de semestre d'échange, notamment pour déterminer le montant de la bourse accordée.

Pour tout renseignement complémentaire :

Affaires internationales de l'ECAL

Mme Marina Bigler

Tél. : +41 21 316 99 32

email : marina.bigler@ecal.ch